

7-1-2
Délibération afférente aux
documents budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL de St-Thomas-de-Cônac (Charente-Maritime) Délibération N° 2024_15

Séance du 04 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Date de convocation</u> 26/02/2024
--

<u>Date d'affichage</u> 08/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

M. CASTANO Didier, Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) : Fabrice LATASTE à Jean-Claude COURPRON

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/03/2024

et publication du :

08/03/2024

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Fabrice LATASTE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

Objet : Affectation des résultats 2023/LOTISSEMENT DES CHENES

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Hughes SCIARD, Maire, après avoir approuvé le compte administratif du Lotissement des Chênes de l'exercice 2023, le 04 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constant que le compte administratif du Lotissement des Chênes fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
Un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
Un excédent d'investissement de :	12 992,40€
Un déficit des restes à réaliser :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	12 992,40 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du Lotissement des Chênes comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2023 : DEFICIT	0,00 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE 1068 :	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT 002	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 001 EXCEDENT	12 992,40 €

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20240304-2024_15-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 08/03/2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS
Le Maire, Hughes

